

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
36e séance
tenue le
lundi 13 novembre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SEANCE

Président : M. VAHER (Canada)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Examen en première lecture (suite)

- Chapitre 28I. Division des services administratifs et des services communs (Vienne)
- Chapitre 28J. Services communs (Nairobi)
- Chapitre 30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies
- Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien
- Chapitre 31. Contributions du personnel
- Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel
- Chapitre 2 des recettes. Recettes générales
- Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/44/SR.36
29 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/44/3, A/44/6/Rev.1, A/44/7, A/44/16 et Add.1)

Examen en première lecture (suite)

Chapitre 28I : Division des services administratifs et des services communs (Vienne)

1. M. BAUDOT (Directeur de la planification des programmes et du budget) dit que, comme suite à une demande formulée par le Comité consultatif, le Secrétariat a présenté une ventilation des services fournis par l'ONU, l'ONUDI et l'AIEA à Vienne sur la base du partage des coûts : ces renseignements sont donnés dans le tableau qui figure à la suite du paragraphe 28I.6 du rapport du Comité consultatif. Le Comité consultatif a également soulevé la question du remboursement à l'ONU des dépenses engagées par l'Organisation à l'appui d'activités extra-budgétaires. Des mesures sont déjà prises en vue de s'entendre sur les conditions dans lesquelles ces dépenses seraient remboursées.
2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) confirme que le Comité consultatif estime qu'il est temps que le Secrétariat mette au point un mécanisme qui permette de déterminer quelles sont les dépenses d'appui aux activités extra-budgétaires qui devraient être remboursées. Le Comité n'est pas partisan d'un système complexe de mesure des coûts dont l'exploitation coûterait plus cher qu'il ne rapporte; le système devrait être simple et facile à gérer. A Vienne, l'ONU fournit des services à l'ONUDI et vice versa dans le cadre d'arrangements mutuellement avantageux. Le Comité consultatif estime qu'il faudrait élaborer un système plus précis pour vérifier les montants que chacune des parties devrait rembourser à l'autre.
3. Au paragraphe 28I.9 de son rapport, le Comité consultatif mentionne la pratique qui consiste à financer des postes à l'aide de fonds destinés au personnel temporaire. A son avis, il faut mettre fin à cette pratique.
4. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) se déclare extrêmement mécontent de la situation des services communs à Vienne. Le système actuel des responsabilités partagées est manifestement démodé. La situation peu satisfaisante commence à se répercuter sur le fonctionnement des organes basés à Vienne, qui appliquent de moins en moins souvent les accords originaux relatifs au partage des services pour créer leurs propres services. M. Vislykh estime en particulier que la crise financière qui sévit actuellement à l'ONUDI affecte les activités de l'ONU à Vienne.
5. Le Secrétaire général devrait consacrer une étude détaillée aux services communs à Vienne et déterminer comment ils pourraient être améliorés et présenter un rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Le but de l'étude devrait être d'assurer l'indépendance des unités administratives de l'ONU à Vienne.

(M. Vislykh, URSS)

6. La délégation soviétique tient à ce que la question des services communs à Vienne fasse l'objet de consultations officieuses avant l'examen du budget en seconde lecture.

7. M. UPTON (Royaume-Uni) appelle l'attention sur le paragraphe 28I.15 du rapport du Comité consultatif où il est fait état d'une augmentation des traitements des agents de la catégorie des services généraux et des corps de métier imputable à une révision de la loi autrichienne relative à l'impôt sur le revenu. Il demande que des renseignements supplémentaires soient donnés sur cette question et fait observer que l'accord de siège pertinent devrait contenir des dispositions de nature à éviter ce genre d'augmentation au titre du budget ordinaire.

8. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) s'engage à répondre de façon informelle aux observations des représentants de l'Union soviétique et du Royaume-Uni.

Chapitre 28J. Services communs (Nairobi)

9. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit qu'en 1987 une étude administrative a été réalisée sur les services communs fournis par l'ONU au PNUÉ et au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et sur la façon dont ces services pourraient être réorganisés de manière à inclure des fonctions supplémentaires. Au paragraphe 28J.3 du projet de budget-programme sont indiquées les mesures que le Secrétariat se propose de prendre en un premier temps. M. Baudot souligne toutefois que les états des ressources et des besoins figurant dans le projet de budget font apparaître le statu quo.

10. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que, lorsque l'étude administrative a été réalisée, aucune position commune n'avait encore été arrêtée quant à la question de savoir s'il fallait prévoir des services communs supplémentaires à Nairobi. En conséquence, le Comité consultatif n'a pas pris position mais a demandé au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, un rapport indiquant les recommandations dont il avait été convenu et la manière dont celles-ci seraient appliquées. L'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité consultatif.

11. Le Comité consultatif a maintenant examiné les propositions du Secrétaire général et est arrivé à la conclusion que, telles qu'elles sont présentées, elles ne sont pas rentables. La création de services communs est un objectif souhaitable partout où il existe diverses entités des Nations Unies, mais elle ne constitue pas une fin en soi; le Comité consultatif estime que si les mesures proposées par le Secrétaire général étaient prises, certaines unités administratives à Nairobi risqueraient de continuer à créer et à exploiter des services pratiquement parallèles. En conséquence, au paragraphe 28J.3 de son rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général ne soient pas appliquées pour l'instant et demande à toutes les parties intéressées de suivre

(M. Mselle)

l'évolution de la situation. Le Comité consultatif n'approuve pas le projet de conversion en postes permanents de 39 postes temporaires d'agent local, et ce pour les raisons qu'il donne au paragraphe 28J.4 de son rapport.

Projet de système intégré de gestion (suite) (A/C.5/44/8)

12. Le PRESIDENT propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le projet de système intégré de gestion (A/C.5/44/8).

13. Il en est ainsi décidé.

Centre international de calcul - projet de budget pour 1990 (suite) (A/C.5/44/4)

14. Le PRESIDENT propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget du Centre international de calcul pour 1990, qui se chiffre à 11 260 400 dollars, soit 16 215 000 francs suisses.

15. Il en est ainsi décidé.

16. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur l'ensemble du chapitre 28, étant entendu que le financement sur le budget ordinaire des locaux à usage de bureau pour le personnel relevant de programmes extra-budgétaires au titre du chapitre 28D, le financement des programmes d'assurance maladie après la cessation de service au titre du chapitre 28G, la relation budgétaire qui existe entre les chapitres 23 et 28F en ce qui concerne les réunions du Comité des droits de l'homme, la recommandation du Comité consultatif tendant à rétablir deux postes du secrétariat du Corps commun d'inspection, la répartition des ressources entre les organes basés à Vienne et l'organisation des services communs dans cette ville, ainsi que la question du représentant du Royaume-Uni à propos de la révision de la loi autrichienne relative à l'impôt sur le revenu feront l'objet de consultations officieuses.

17. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 403 553 900 dollars au chapitre 28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture sans opposition.

Chapitre 30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

18. Le PRESIDENT signale qu'aucun crédit n'est demandé au chapitre 30.

19. M. BOUR (France) demande pourquoi, dans ce cas, il est nécessaire de conserver ce chapitre.

20. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que, les obligations émises par l'ONU constituant précédemment un objet de dépense renouvelable, on a jugé nécessaire de l'inclure dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991. Dans les futurs projets de budget, il n'y a aucune raison de le maintenir.

21. Le PRESIDENT propose que le Comité prenne note du rapport du Comité consultatif relatif au chapitre 30.

22. Il en est ainsi décidé.

Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok (A/C.5/44/7 et A/44/7/Add.2)

23. M. DUVAL (Division de la planification des programmes et du budget) dit que par suite d'une révision des projets de construction à la CEA et à la CESAP, le crédit demandé au titre des travaux de construction à Addis-Abeba a été réduit de 513 000 dollars par rapport aux prévisions initiales. Cette réduction résulte du rééchelonnement des activités par suite des difficultés rencontrées lors des phases préliminaires du projet, comme il est indiqué au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux (A/C.5/44/7). Par ailleurs, l'étude a fait apparaître la nécessité de porter le coût total du projet du montant indiqué dans la partie III de la résolution 39/236 à 93 889 500 dollars en raison des difficultés techniques que M. Duval vient de mentionner, d'une révision de projections en matière d'inflation et de la nécessité de constituer une réserve pour imprévus et dépenses d'administration. Quant au coût estimatif du projet prévu pour Bangkok, il demeure inchangé.

24. Les prévisions de dépenses traduisent une augmentation de près de 8 millions de dollars par rapport à 1988-1989 au titre des travaux de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien. Les coûts ont toutefois été calculés en tenant compte de la nécessité de faire preuve de la plus grande modération possible et dans le souci de limiter les projets aux travaux les plus importants. Le Secrétaire général compte établir un programme à long terme pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien, programme qu'il présentera à l'Assemblée générale dans le contexte du prochain plan à moyen terme.

25. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif, en recommandant l'approbation d'une ouverture de crédit de 68 880 600 dollars, s'est fondé à la fois sur l'examen des ressources que le Secrétaire général demande au chapitre 32 et sur le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux à Addis-Abeba et à Bangkok (A/C.5/44/7).

26. En 1989, le Comité consultatif a envisagé dans une nouvelle optique les propositions formulées au chapitre 32. Il a noté que bon nombre de projets avaient été reportés pendant la crise financière, mais il ne pensait pas que l'Organisation des Nations Unies ferait des économies en différant des travaux d'entretien, voire des travaux de construction. Il a donc approuvé tous les projets proposés par le Secrétaire général, à l'exception des deux qui sont mentionnés aux paragraphes 32.5 et 32.6 de son premier rapport (A/44/7). Premièrement, les travaux de

(M. Mselle)

modernisation des salles de conférence 1 et 2 au Siège pourraient sans problème être reportés à l'exercice biennal 1992-1993. Les coûts auront augmenté légèrement d'ici là, mais les fonds libérés dans le cadre des projets de construction en cours pourraient être utilisés pour ce projet. Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 2 065 500 dollars aux taux de 1990-1991. Deuxièmement, le Comité consultatif recommande que le petit projet intéressant la bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève ne soit pas exécuté pour l'instant, dans la mesure où il n'est pas prioritaire.

27. Au paragraphe 32.9 de son premier rapport, le Comité consultatif souligne l'importance d'un programme à long terme d'entretien des locaux appartenant à l'ONU et constate maintenant que le représentant du Secrétaire général a indiqué qu'une proposition relative à un tel programme sera faite dans le cadre du prochain plan à moyen terme. Le Comité consultatif compte donc que le Secrétaire général exécutera tous les autres projets prévus au chapitre 32 dont il est question dans son premier rapport. Dans le passé, il recommandait toujours une réduction générale des crédits demandés à ce chapitre, mais il a été difficile de déterminer par la suite quels étaient les projets prévus dans ce chapitre dont l'exécution avait pâti de cette réduction. Il ne sera dorénavant plus possible d'attribuer la non-exécution d'un projet à une réduction recommandée par le CCQAB.

28. Au paragraphe 6 de son troisième rapport (A/44/7/Add.2), le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note de l'estimation révisée établie par le Secrétaire général concernant le coût total du projet de construction à Addis-Abeba et l'invite à faire le nécessaire pour exécuter le projet déjà approuvé conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la section I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, où il est indiqué que l'application de la recommandation 5 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau ne doit pas porter préjudice à l'exécution des projets et programmes déjà approuvés par l'Assemblée générale. En outre, à l'alinéa a) du paragraphe 10 de la résolution 42/211, qui concerne également la recommandation 5, le Secrétaire général est invité à faire le nécessaire pour exécuter les deux projets déjà approuvés, c'est-à-dire les deux projets approuvés pour Addis-Abeba et Bangkok, conformément aux dispositions susmentionnées de la résolution 41/213, étant entendu qu'aucun crédit supplémentaire ne serait demandé à cet effet pour l'exercice biennal 1988-1989. Les montants correspondants aux deux projets ont donc été inscrits dans le plan général du budget pour 1990-1991.

29. Le Comité consultatif recommande que soit approuvée l'ouverture du crédit de 27 298 700 dollars demandé par le Secrétaire général pour Addis-Abeba, qui représente 503 000 dollars de moins que le montant prévu dans le projet de budget initial pour l'exercice biennal 1990-1991 présenté par le Secrétaire général, en raison de la révision du calendrier des travaux de construction. Le Comité consultatif recommande également que soit approuvée l'ouverture du crédit de 16 851 500 dollars demandé pour le projet devant être exécuté à Bangkok, qui représente 10 000 dollars de moins que les prévisions de dépenses initiales pour 1990-1991.

30. M. ETUKET (Ouganda) dit qu'au paragraphe 26 de son rapport (A/44/16), le Comité du programme et de la coordination (CPC) a souligné qu'il fallait se conformer strictement au calendrier établi pour le projet devant être exécuté à Addis-Abeba, calendrier qui a été approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session. La délégation kényenne constate avec préoccupation que la décision de l'Assemblée générale concernant le calendrier continue d'être révisée. Elle souhaiterait obtenir du Secrétariat des renseignements plus complets que ceux qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/7) quant aux circonstances qui ont motivé la révision du calendrier. Si, comme l'a noté le Comité consultatif, il ne s'agit pas d'une question de ressources, il faut chercher la raison ailleurs.

31. M. ZAHID (Maroc) fait siennes des observations formulées par le représentant de l'Ouganda. Au paragraphe 5 de son troisième rapport, le Comité consultatif indique qu'en juin 1989 les prévisions de dépenses pour le projet de construction devant être exécuté à Addis-Abeba accusait un accroissement considérable par rapport au devis initial et estime que le Comité consultatif a noté à juste titre au paragraphe 6 que tout nouveau retard risque d'entraîner une nouvelle hausse du coût total définitif du projet. Le Secrétaire général devrait s'attacher à éviter tout retard supplémentaire dans l'application des dispositions pertinentes des résolutions 41/213 et 42/211.

32. M. BOUR (France) dit que le Comité consultatif n'a formulé aucune observation au sujet de l'alinéa d) du paragraphe 32.10 du projet de budget-programme, où il est demandé un montant de 900 000 dollars pour des projets relatifs au Département de l'information, notamment l'installation de services à l'intention des visiteurs dans d'autres locaux, ce qui, semble-t-il, contribuerait à dynamiser les activités rémunératrices de l'ONU. Toutefois, le chapitre 3 des recettes (Activités productrices de recettes) fait apparaître un déficit au titre des services à l'intention du public. La délégation française voudrait donc savoir si l'investissement proposé se justifie et à partir de quelle date il deviendrait rentable.

33. M. LADJOUZI (Algérie) dit que sa délégation fait siennes les observations formulées par le représentant de l'Ouganda à propos des changements proposés au calendrier des travaux de construction à Addis-Abeba et espère qu'ils sont d'ordre purement technique et n'entraîneront aucun retard important. Ce même point a à juste titre été soulevé dans le passé. En prenant une décision en la matière, la Commission devrait souligner la nécessité d'éviter tout nouveau retard ou toute augmentation du coût final. Toutefois, ce retard serait acceptable si le Secrétariat pouvait confirmer qu'il est dû à des facteurs techniques tels que la nécessité de procéder à des études géotechniques plus poussées du site. La délégation algérienne voudrait également qu'on lui confirme que la réduction de 503 000 dollars mentionnée au paragraphe 8 du rapport du CCQAB résulte de l'actualisation des coûts et non pas d'une réduction de quelque activité concrète du projet.

34. Mme SHITAKHA (Kenya) dit que sa délégation partage la préoccupation exprimée à propos des retards intervenus à Addis-Abeba. L'augmentation des coûts due à un retard enregistré par le projet serait dangereuse, compte tenu en particulier de la réserve très modeste de moins de 2 millions de dollars pour les imprévus et les dépenses administratives. Il faut espérer que le projet progressera sensiblement au cours de l'exercice biennal à venir.

35. La délégation kényenne souhaiterait savoir si le devis mentionné à l'alinéa f) du paragraphe 5 et au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général se fonde sur l'hypothèse que les matériaux de construction seront achetés en Europe et quelle serait la différence s'ils étaient achetés à Addis-Abeba ou dans d'autres pays africains.

36. M. TEIRLINCK (Belgique) note qu'au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué, à propos du projet devant être exécuté à Bangkok, que l'ONU n'aura pas à assumer les hausses qui se produiraient après la réception des soumissions. La délégation belge voudrait savoir si le même système peut être appliqué à Addis-Abeba.

37. M. GEBREMEDHIN (Ethiopie) dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées par d'autres délégations et demande au Secrétariat de donner l'assurance que le calendrier récapitulatif pour le projet devant être exécuté à Addis-Abeba, qui figure au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, sera respecté.

38. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant aux questions soulevées à propos du projet de construction à Addis-Abeba, dit que le Secrétaire général a la ferme intention d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La date prévue pour l'achèvement des travaux, à savoir 1994, demeure inchangée. Les retards enregistrés tiennent à des facteurs purement techniques comme l'explique le Secrétaire général au paragraphe 5 de son rapport (A/C.5/44/7). Malgré ces retards, l'évaluation des soumissions et l'adjudication du marché (travaux de construction) devraient maintenant avoir lieu au cours de la période allant de juin à août 1990. Le report de l'adjudication du marché explique pourquoi le crédit qu'il est demandé d'ouvrir est inférieur de 503 000 dollars au montant prévu dans le projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 1990-1991.

39. En ce qui concerne la question soulevée par la représentante du Kenya, M. Baudot dit que, tel que le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les matériaux de construction seront achetés en Afrique de l'Est et en Europe. Pour ce qui est de la question du représentant de la Belgique, il n'est pas encore sûr que la procédure suivie pour les projets devant être exécutée à Bangkok pourra également être appliquée à Addis-Abeba. Des renseignements supplémentaires seront donnés lorsqu'ils seront disponibles et en tout état de cause des rapports sur l'état d'avancement des travaux au titre des deux projets de construction seront soumis chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif. S'agissant de la question du représentant de la France à propos de l'alinéa d) du paragraphe 32.10 du projet de budget-programme, M. Baudot n'est pas

(M. Baudot)

en mesure de fournir pour l'instant une analyse détaillée des coûts-avantages. Toutefois, on compte que les services à l'intention du public à New York, à Genève et à Vienne feront apparaître un bénéfice pour l'exercice biennal à venir. Il convient toutefois de signaler que l'objectif des projets du Département de l'information n'est pas seulement de favoriser des activités rémunératrices mais aussi de rehausser l'image de marque de l'ONU auprès du public.

40. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant à la question du représentant de la France qui a demandé si le Comité consultatif considère justifiée la demande de ressources au titre du transfert et du réaménagement des locaux des services à l'intention des visiteurs (350 000 dollars) et de la rénovation du premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale (550 000 dollars), signale que le nombre de personnes visitant l'Organisation des Nations Unies, qui avait précédemment accusé une tendance à la baisse, commence maintenant à augmenter et traduit un regain d'intérêt du public pour l'Organisation, qui résulte des réalisations de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et dans d'autres. C'est pourquoi il a estimé que les projets proposés pour le Département de l'information constituent un investissement qui en vaut la peine.

41. M. ETUKET (Ouganda) accueille avec satisfaction les assurances données par le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget et espère que le projet de construction à Addis-Abeba sera effectivement achevé dans les délais prévus. La délégation kényenne s'inquiète toutefois du report de l'évaluation des soumissions et de l'adjudication du marché. Ces modifications du calendrier influent directement sur le coût du projet et tout nouveau retard risque d'entraîner des dépenses supplémentaires pour l'Organisation.

42. M. GEBREMEDHIN (Ethiopie) dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées par le représentant de l'Ouganda. Tout nouveau report aura certainement pour effet d'accroître les coûts de construction et de reculer la date d'achèvement du projet. En ce qui concerne l'alinéa b) du paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/7), il croit comprendre que les limites du site ont déjà été déterminées et que les cartes pertinentes ont été soumises à la CEA, ce qui devrait faire progresser la signature de l'accord supplémentaire. Il serait reconnaissant de recevoir les informations les plus récentes à cet égard.

43. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que d'après les renseignements dont il dispose, des progrès ont effectivement été réalisés en ce qui concerne la signature de l'accord supplémentaire. Les limites du bâtiment lui-même ont été déterminées mais un certain nombre de questions restent à résoudre en ce qui concerne le terrain environnant. En ce qui concerné la révision du calendrier, le Secrétaire général a donné des assurances à propos de ce projet de construction extrêmement complexe et soumettra, comme on le lui a demandé, un rapport actualisé à l'Assemblée à sa prochaine session.

44. Mme SHITAKHA (Kenya) dit que sa délégation, comme tant d'autres, tient à souligner qu'il importe d'éviter toute augmentation des coûts de construction. Cela étant, elle estime qu'il serait souhaitable d'utiliser autant que possible les matériaux disponibles sur place.

45. M. UPTON (Royaume-Uni) dit que, si son Gouvernement est sensible aux questions qui se posent, il a de sérieux doutes quant à la nécessité de construire de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok. Le rapport du Secrétaire général ne fait rien pour dissiper ces doutes. La délégation du Royaume-Uni est toutefois disposée à se joindre à un consensus sur le chapitre 32 étant entendu que la décision de la Commission concernant le montant final du crédit à ouvrir fera l'objet de consultations officielles.

46. M. ETUKET (Ouganda) doute de la nécessité de procéder à des consultations officielles dont la portée devrait certainement être définie de façon plus précise.

47. M. LADJOUZI (Algérie) se range à l'avis du représentant de l'Ouganda et dit que la décision que la Commission est appelée à prendre sur le projet de construction à Addis-Abeba doit se fonder sur un accord quant à quatre éléments : le calendrier de projet ne doit être révisé que pour des raisons purement techniques; le calendrier dans son ensemble doit demeurer celui qui a été approuvé par l'Assemblée générale; le Secrétaire général doit s'efforcer de prévenir tout nouveau retard qui risquerait d'accroître le coût final du projet; et il faut dans toute la mesure du possible s'attacher à se procurer les apports nécessaires au projet près de sources locales.

48. Le PRESIDENT propose que, conformément à la recommandation du Comité consultatif, et étant entendu qu'une décision sur le montant définitif du crédit à ouvrir fera l'objet de consultations officielles, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général en ce qui concerne le coût total du projet de construction à Addis-Abeba et de prier le Secrétaire général de poursuivre comme il se doit l'exécution du projet approuvé conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la section I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Il propose en outre que la Commission accepte l'ouverture d'un crédit de 27 298 700 dollars pour le projet de construction à Addis-Abeba et d'un crédit de 16 851 500 dollars pour le projet de construction à Bangkok au chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

49. Il en est ainsi décidé.

50. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 68 880 600 dollars au chapitre 32 pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture sans opposition.

51. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation avait à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale voté contre la construction de

(M. Grossman, Etats-Unis)

nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok. A un moment où l'Organisation connaît de graves difficultés budgétaires, il estime que les ressources auraient dû être mieux utilisées. Il n'insistera pas pour que l'ouverture des crédits soit mise aux voix mais il continue d'avoir de très nettes réserves à propos du financement de ces projets de construction. Toutefois, il n'a pas soulevé d'objections à la décision de la Cinquième Commission de prendre note du rapport connexe du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux et il accepte l'avis du Comité consultatif selon lequel il n'est pas encore possible de déterminer le coût effectif du projet devant être exécuté à Addis-Abeba.

Chapitre 31. Contributions du personnel

52. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que les recommandations du Comité consultatif quant au nombre et à la classe des postes inscrits au budget de l'exercice biennal 1990-1991 se traduisent par une augmentation de 6 200 dollars des contributions du personnel inscrites au chapitre 31.

53. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 284 570 400 dollars au chapitre 31 pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture sans opposition.

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

54. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le montant total prévu au chapitre premier des recettes est supérieur au montant total des crédits demandés au chapitre 31, car il comprend les recettes provenant des contributions du personnel retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont la rémunération est imputée sur le chapitre 3 des recettes. La légère augmentation que le Comité consultatif a recommandée au chapitre 31 est également prise en considération dans sa recommandation concernant le chapitre premier des recettes.

55. Les prévisions de recettes de 289 137 200 dollars recommandées par le Comité consultatif au chapitre premier des recettes pour l'exercice biennal 1990-1991 sont approuvées en première lecture sans opposition.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

56. M. DUVAL (Division de la planification des programmes et du budget) dit que les prévisions du Secrétaire général au chapitre 2 des recettes font apparaître une diminution de 9 100 400 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 1988-1989, qui se fondaient sur le remboursement intégral par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) d'un prêt de 16 millions de dollars. Conformément à la section V de la résolution 43/217 de l'Assemblée générale, le remboursement de ce prêt commencerait maintenant en 1990 à raison d'un montant minimal d'un million de dollars par an. Les recettes à ce titre prévues

(M. Duval)

pour le prochain exercice biennal ont donc été estimées à 2 millions de dollars. Le budget de 1988-1989 comprenait également une contribution de 5 millions de dollars au titre de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, contribution qui n'était pas renouvelable et qui n'apparaît donc pas dans les prévisions pour 1990-1991. Par ailleurs, les recettes provenant de la location de locaux accusent une augmentation sensible par suite de l'application de la recommandation 36 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau et les recettes au titre des intérêts bancaires ont elles aussi augmenté du fait que certains Etats Membres se sont acquittés plus rapidement que de coutume de leurs quotes-parts.

57. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la mention faite par le Comité consultatif, au paragraphe IS2.5 de son rapport du remboursement des services fournis à l'ONUDI par l'ONU est liée aux observations qu'il a déjà faites à propos du chapitre 28I, à savoir qu'il faudrait mettre en place un mécanisme qui permette de fixer des niveaux équitables de remboursement.

58. Les prévisions de recettes de 53 934 800 dollars au chapitre des recettes pour l'exercice biennal 1990-1991 sont approuvées en première lecture sans opposition.

Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes

59. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) appelle l'attention de la Commission sur le fait que les activités inscrites au chapitre 3 des recettes, tout en étant de nature commerciale, ne sont pas nécessairement source de profits et ceux-ci n'ont d'ailleurs pas leur raison d'être. Il rappelle également la décision du Secrétaire général de créer un comité consultatif pour les services destinés au public ayant comme mandat de l'aider à élaborer des politiques connexes et de déterminer dans quelle mesure les activités pourraient s'autofinancer.

60. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) prend acte de la réorganisation de l'Administration postale de l'ONU. En ce qui concerne la vente de médailles, le Comité consultatif estime qu'il faudrait indiquer toutes les dépenses relatives à la vente de médailles en regard des recettes provenant de la vente. Notant que le déficit prévu des services destinés aux visiteurs en 1990-1991 est inférieur au déficit prévu pour 1988-1989 et que le nombre des visiteurs devrait augmenter, le Comité consultatif se félicite des efforts déployés au Siège en vue de réduire le déficit au titre des visites guidées et compte que des efforts analogues continueront d'être faits pour réduire les déficits au titre des visites guidées à Genève et à Vienne.

61. Les prévisions de recettes de 9 186 000 dollars au chapitre 3 des recettes pour l'exercice biennal 1990-1991 sont approuvées en première lecture sans opposition.

La séance est levée à 12 h 40.